



**SYNDICAT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL**  
**CRAS/ MORETTE/ CHANTEMSE/ VATILIEU/ NOTRE DAME DE L'OSIER**  
47 Route de la forge  
38470 Notre Dame de l'Osier

**A l'attention de Mesdames et Messieurs les parents d'élèves**

**RENTREE SCOLAIRE 2018.2019**

Le syndicat scolaire a été créé dans les années 1980 suite à la volonté des élus de maintenir une école dans chaque commune.

Il regroupe actuellement les communes de CRAS, MORETTE, CHANTEMSE, NOTRE DAME DE L'OSIER, et VATILIEU. Il a pour mission d'assurer le fonctionnement des services scolaires, transports, garderies, et temps périscolaires. Un personnel qualifié s'occupe de vos enfants.

Le budget 2018 s'élève à 292 000 euros et est alimenté uniquement par la participation des communes.

Depuis la rentrée 2016, les garderies sont payantes. Les élus, conscients des difficultés que peuvent rencontrer les familles, ont toutefois limité le coût de la participation des familles à 1 € par garderie et par enfant.

Le service de restauration scolaire (une cantine dans chaque commune) relève de l'autorité des Maires, et la gestion des repas est assurée par une association de parents.

L'entretien des bâtiments scolaire reste du ressort des municipalités.

Chaque commune est représentée au conseil syndical par deux titulaires et deux suppléants élus parmi les membres de leur conseil municipal.

Présidente : Madame Nicole DI MARIA  
Vice-Présidente : Madame BESSOUD Nathalie **RPI Vatilieu, Chantemesse, Notre Dame de l'Osier**  
Madame CHEVAL Bénédicte **RPI Cras, Morette**

2 élus titulaires :

<b>CRAS</b>	<b>MORETTE</b>	<b>VATILIEU</b>	<b>CHANTEMSE</b>	<b>NOTRE DAME DE L'OSIER</b>
Mme DI MARIA*	Mme PICARD WOLFF*	Mme DUPRAZ-FOREY*	Mme ORIOL*	Mr BRICHET-BILLET*
Mme CHEVAL	Mme JOBIN	Mme BURRIAND -CHAMPIN	Mme BESSOUD	Mme VERNEY

2 élus suppléants

<b>CRAS</b>	<b>MORETTE</b>	<b>VATILIEU</b>	<b>CHANTEMSE</b>	<b>NOTRE DAME DE L'OSIER</b>
Mme DEPLANTES	Mme VUILLEROT	Mr BERTHOLLET	Mme GAMBIRASIO	Mr CARRIER
Mr MATT	Mr BIETRIX OGIER	Mr ROUX-BERNARD	Mr BECHU	Mme GAUVIN

\* Maire des communes

Le bassin d'écoles est divisé en deux regroupements pédagogiques intercommunaux :

RPI1 Chantemesse, Notre Dame de l'Osier, Vatilieu ; avec un retour aux 4 jours pour la rentrée 2018/2019  
RPI2 Cras, Morette ; reste à la semaine des 4,5 jours avec l'organisation d'activités périscolaires.

## Horaires des écoles 2018-2019 :



**CRAS Primaire**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00-12h15 / 14h30-16h30  
Mercredi : 9h00-12h00



**CRAS maternelle**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00-12h15 / 14h30-16h30  
Mercredi : 9h00-12h00



**MORETTE :**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h55-12h10 / 13h45-15h45  
Mercredi: 9h00-12h00



**CHANTESSE :**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-11h30 / 13h00-16h00



**VATILIEU :**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-11h30 / 13h00-16h00



**NOTRE DAME DE L'OSIER :**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h25-11h25 / 13h10-16h10

## Horaires des garderies 2018-2019 :

Une garderie est assurée sur chaque regroupement :

Vos enfants pourront donc fréquenter la garderie selon les horaires ci-après tout en respectant votre RPI :

- **CHANTE SSE** lundi, mardi, jeudi, vendredi

Le matin : de 7 heures 30 à 8 heures 30

Le soir : de 16 heures à **18 heures précises**.

- **CRAS** lundi, mardi, jeudi, vendredi

Le matin : de 7 heures 30 à 8 heures 50

Le soir : de 16 heures 30 à **18 heures précises**.

**CRAS** mercredi

Le matin : de 7h30 à 8h50

Le midi : de 12h00 à **12h30 précises**

### **Cas particulier tous les matins**

Accueil anticipé école maternelle Notre Dame de l'Osier

Afin de réduire le plus possible le temps de transport des enfants d'âge maternel venant de la garderie, l'enfant pourra être déposé à partir de 7 heures 45 à l'école de Notre-Dame de l'Osier.

L'accueil anticipé est réservé uniquement aux enfants de l'école maternelle ( et fratrie le cas échéant).

**Nous vous demandons de respecter le personnel et ses horaires de travail.**

## Organisation du temps périscolaire 2018-2019

Durée: 3/4 h par jour

**CRAS** : temps périscolaire : de 13h45 à 14h30

Personnel intervenant : Isabelle ATSEM, Marie Claire, Margaux, Nathalie + 1 personne à recruter

**MORETTE** : temps périscolaire : de 15h45 à 16h30

Marie Laure, Margaux, Nathalie + 1 personne à recruter

## Transport scolaire 2018-2019

### **RAPPEL :**

A la rentrée, chaque enfant empruntant le car scolaire devra être porteur de la **carte Ora**. Pour retrouver les informations se rendre sur le site Trans 'isère.

<https://www.transisere.fr/fr/transport-scolaire/72>

**ALLO PACK RENTREE**

04 76 00 36 36 (numéro non surtaxé)

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 ou par mail : [polpackrentree@isere.fr](mailto:polpackrentree@isere.fr)

Un enfant de moins de 3 ans ne peut pas être transporté par le car scolaire. Les parents auront donc l'obligation de le conduire à l'école jusqu'à 3 ans révolus.

Les horaires des transports restent inchangés sur le regroupement pour **Chantesse /Vatilieu/ Notre Dame de l'Osier** pour les 4 jours de la semaine.

Les horaires des transports restent inchangés sur le regroupement pour **Cras et Morette** pour les 5 jours de la semaine.

- Comme auparavant 2 cars circuleront :
- L'un desservant Vatilieu- Notre Dame de l'Osier- Vatilieu
- L'autre Chantesse- Notre Dame de l'Osier –Chantesse et Cras, Morette.

Les enfants habitant à Chantesse, scolarisés à CRAS ou MORETTE ne peuvent pas emprunter le car de Chantesse via Cras pour le Conseil Départemental ce n'est pas une ligne de transport scolaire entre ces deux regroupements scolaires.

Les inscriptions aux services de garderie de Cras ou Chantesse, ainsi que les temps périscolaires et le transport du soir de Notre dame de l'Osier vers Vatilieu ou Chantesse se feront sur le site du syndicat [syndicat5coles.fr](http://syndicat5coles.fr) par un accès au portail famille.



**L'inscription pour la cantine et la facturation restent gérées par l'association des parents.**

## GARDERIES

Le personnel d'accueil et de surveillance (2 personnes par garderie) est sous la responsabilité du syndicat scolaire intercommunal.

Important :

- Les enfants déposés à la garderie du matin doivent être amenés **jusqu'à l'intérieur** de la garderie et ne peuvent en aucun cas être déposés sur le parking de l'école.

### **TARIFS**

#### **Horaires et plages du service de garderie payante pour CRAS et CHANTESE:**

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi : le matin : 7h30 – 8h30**  
1€ pour la garderie du matin/ par enfant.

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi : L'après-midi : 17h-18h**  
1€ pour la garderie du soir/ par enfant.

**Garderie CRAS Mercredi 7h30 – 8h30**  
1€ pour la garderie du matin/ par enfant  
Le Mercredi midi reste gratuit.

### **INSCRIPTION :**

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie de la garderie, **vous devez impérativement faire la réservation sur le Portail Famille** accessible sur le site [syndicat5coles.fr](http://syndicat5coles.fr)

Cela nous permet de connaître le nombre d'enfants présents en garderie chaque jour et d'adapter notre personnel pour la sécurité des enfants.

Un enfant non inscrit ne pourra pas bénéficier du service.

Pour accéder au planning de réservation vous devez saisir votre identifiant et mot de passe. Ceux-ci vous ont été communiqués l'année scolaire précédente.

En ce qui concerne les nouvelles familles, si vous avez effectué une pré-inscription auprès de votre mairie, vos identifiants vous seront communiqués par téléphone ou par mail. Pour toute nouvelle demande, prendre contact avec le syndicat scolaire 0476389359.

La mise en place de la nouvelle réglementation sur la protection des données a pour conséquence que nous n'avons plus de visibilité sur votre mot de passe et sur votre dossier.

### **Pour générer un nouveau mot de passe : (nouvelle famille ou perte)**

Vous rentrez votre identifiant et dans le cadre mot de passe vous mettez des lettres des chiffres n'importe quoi, cela va générer une erreur et vous diriger vers un lien **cliquez ici** rentrer votre identifiant et **cliquez mot de passe oublié et connexion**.

En rouge sur le site syndicatSecoles.fr



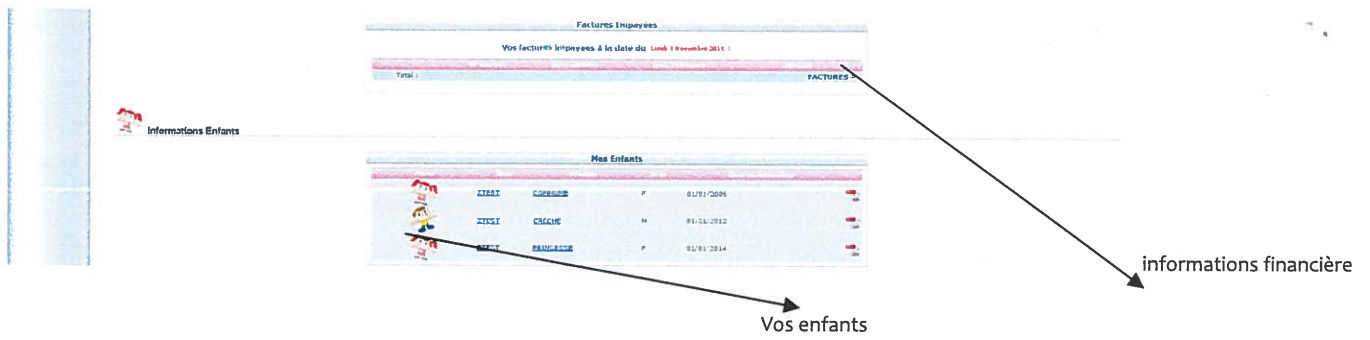
Le support Berger Levraut vous envoie un mail avec un mot de passe temporaire, ce mot de passe sera à modifier lors de votre première connexion sur votre portail famille dans le cadenas prévu à cet effet, ATTENTION vérifier votre adresse mail, dans votre Portail Famille.

### Compléter votre fiche de renseignements



Vous renseignez les informations en respectant l'école de votre enfant, la garderie de votre RPI

**Tout changement de situation, en cours d'année scolaire par rapport aux renseignements fournis devra être signalé dans votre espace personnel sur le Portail Famille.**



**ATTENTION :**

Concernant la rentrée 2018, le calendrier est en temps réel. Vous devrez utiliser les triangles blancs après juillet et août pour trouver le mois de septembre et les services attribués à vos enfants.

**Juillet 2018**

The screenshot shows the 'Agenda' interface. At the top, there are navigation arrows and the month 'Juillet 2018'. Below, there's a legend for reservation types: Réserve, Erreur, Congé parental, Heure hors contrat Régulier, Fermeture, Absent facturé, Demande en attente, Absent excuse, Réservation en cours de traitement, Réservation refusée, Absent en cours de traitement, Petites vacances, Grandes vacances, Jour férié. The main part is a calendar grid for 'Décembre 2014'. A table below the calendar lists services and responsible parties:

Structure	Responsable	Lu 01	Ma 02	Me 03	Je 04	Ve 05	Sa 06	Di 07	Lu 08	Ma 09	Me 10	Je 11	Ve 12	Sa 13	Di 14	Lu 15	Ma 16	Me 17	Je 18	Ve 19	Sa 20	Di 21	Lu 22	Ma 23	Me 24	Je 25	Ve 26	Sa 27	Di 28	Lu 29	Ma 30	Me 31		
GARDERIE MATIN	ZTEST PAYS					Reservé																												
GARDERIE MIDI	ZTEST PAYS																																	
GARDERIE SOIR	ZTEST PAYS																																	
RESTAURATION	ZTEST PAYS																																	

An arrow points from the 'GARDERIE MATIN' row on the 5th to the text 'Services auxquels cet enfant est inscrit'.

- 1/ positionner le curseur de la souris sur le jour souhaité
  - 2/ clic droit de la souris + sélection « demande de réservation » = réservation posée
- La case au fond gris passe à l'orange avec une coche grise

Structure	Responsable	Lu 01	Ma 02	Me 03	Je 04	Ve 05
GARDERIE MATIN	ZTEST PAYS					Reservé

La demande sera ensuite pointée suivant si votre enfant était présent ou non.

Structure	Responsable	Lu 01	Ma 02	Me 03	Je 04	Ve 05	Sa 06	Di 07	Lu 08	Ma 09	Me 10	Je 11	Ve 12	Sa 13	Di 14	Lu 15	Ma 16	Me 17	Je 18	Ve 19	Sa 20	Di 21	Lu 22	Ma 23	Me 24	Je 25	Ve 26	Sa 27	Di 28	Lu 29	Ma 30	Me 31		
GARDERIE MATIN	ZTEST PAYS					Reservé																												
GARDERIE MIDI	ZTEST PAYS																																	
GARDERIE SOIR	ZTEST PAYS																																	
RESTAURATION	ZTEST PAYS																																	

Le pointage entraînera sur votre compte un montant de facturation pour le service de la garderie payante.

**Délais d'inscription :**

- Vous pouvez réserver le service et déclarer une absence :
- Pour lundi > samedi avant 23h59
  - Pour mardi > dimanche avant 23h59
  - Pour mercredi > lundi avant 23h59
  - Pour jeudi > mardi avant 23h59
  - Pour vendredi > mercredi avant 23h59

**Hors délais :** Ils pourront être étudiés au cas par cas et ne seront acceptés qu'exceptionnellement.

**Annulation :**

Toute inscription est due, il n'y aura pas de remboursement en cas d'absence sauf maladie avec certificat médical au-delà de trois jours.

**PAIEMENTS :**

**GARDERIE PERISCOLAIRE :**

Tous les mois, vous serez prévenus par un affichage dans chaque école que votre facture va être générée sur votre Portail famille, vous pourrez l'imprimer.

Le talon de règlement sera à joindre à votre chèque à l'ordre du Syndicat scolaire de même pour les espèces.

Pour déposer votre règlement, vous avez dans chaque garderie une boîte aux lettres prévue à cet effet, dans le hall de l'école maternelle de CRAS et sous le préau à l'école de CHANTESSE.

Ils peuvent être également déposés dans la boîte aux lettres du Syndicat Scolaire, en mairie de Notre Dame de l'Osier, ou bien dernier délai lors des permanences dont les dates vous seront communiquées ultérieurement.

Il ne pourra être fait aucun crédit.

**Pour la rentrée à partir de septembre vous aurez la possibilité de faire un virement sur le compte de la régie de recette des 5 écoles pour régler votre facture, en notifiant impérativement le numéro de la facture, votre nom, le nom de l'enfant, afin que l'on puisse faire identifier cette somme.**

**Vous optez pour ce moyen de paiement. Faites en la demande écrite, en spécifiant que vous choisissez ce moyen de paiement pour l'année, auprès du syndicat scolaire, qui vous transmettra les coordonnées bancaires du compte de la régie. Cela constituera également un engagement à respecter les dates butoir de paiement.**

La date butoir dépassée, vous rencontrez des difficultés pour régler une **facture de garderie** ne tardez pas à réagir : des solutions peuvent vous être proposées. Prendre contact au 04 76 38 93 59.

**RETARD**

Respecter les horaires de la garderie **18h précises** le personnel a des obligations familiales.

Si exceptionnellement vous ne pouvez être à l'heure (panne de voiture, bouchon.....) veuillez prévenir le personnel de garderie et prendre des dispositions de façon à pouvoir faire récupérer votre enfant avant 18h00.

Numéros à utiliser exclusivement pendant les services de cantine ou garderie

Chantesse : 04 76 64 72 55

Cras : 04 76 31 68 06

Rappel : la garderie est un service de surveillance et de détente pour vos enfants

**TEMPS PERISCOLAIRES CRAS et MORETTE**

Les TAPS se composent **d'ateliers qui ne sont pas obligatoires.**

**INSCRIPTIONS :**

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie du temps périscolaire, **vous devez impérativement faire la réservation sur le Portail Famille** accessible sur le site [syndicat5ecoles.fr](http://syndicat5ecoles.fr).

Nous éditons des listes qui nous permettent d'adapter le personnel en fonction de l'effectif.

Votre enfant n'est pas inscrit, il ne pourra pas être pris en charge.

### **ATTENTION :**

Pour les écoles de Morette les temps périscolaires se situent en fin de journée. Les enfants seront ensuite récupérés par leurs parents à l'exception des enfants inscrits au transport ou à la garderie.

Le personnel présent pour encadrer les activités périscolaires ne pourra pas être tenu responsable des enfants au-delà de cet horaire.

En conséquence, les horaires devront être impérativement respectés par les familles. si vous n'êtes pas présent l'enfant sera conduit en garderie ce qui entraînera une facturation.

## Transport scolaires

Les horaires de transport sont sur le site du syndicat scolaire [syndicat5ecoles.fr](http://syndicat5ecoles.fr). Vous les retrouvez également sur le panneau d'affichage de votre mairie.

### **TRAJET :**

*La montée et la descente des élèves doivent s'effectuer avec ordre. Pendant tout le trajet, les ceintures de sécurité doivent rester attachées du départ à l'arrivée. Chaque élève doit être assis à sa place et ne la quitter qu'au moment de la descente après l'arrêt complet du véhicule. Chaque élève doit se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur, ni distraire de quelque façon que ce soit son attention, ni mettre en cause la sécurité générale à l'intérieur du véhicule.*

### **DEPOSE, DES ENFANTS :**



**Enfants des écoles élémentaires :** Après la descente du car, les enfants doivent s'engager sur la chaussée qu'après s'être assurés qu'ils peuvent le faire en toute sécurité, et notamment après avoir attendu que le bus soit suffisamment éloigné pour que la vue sur la chaussée soit complètement dégagée du côté où le bus s'éloigne.

**Enfants des écoles maternelles :** Les enfants des écoles maternelles seront remis aux parents ou aux personnes préalablement désignées. Au cas où la personne devant prendre en charge l'enfant ne serait pas présente à l'arrêt de car d'une commune ne possédant pas de garderie, l'enfant sera conduit en mairie. Si cela s'avérait impossible, (mairie fermée), le maire ou les services de gendarmerie seront prévenus pour prise en charge de l'enfant. Pour les communes possédant une garderie, l'enfant y sera dirigé, ce qui entraînera une facturation.

Nous demandons aux parents de Chantesse/Vatillieu/ Notre Dame de l'Osier de s'inscrire sur le portail des familles si votre enfant prend le transport de Vatillieu ou Chantesse le soir.  
(Deux transports au départ de Notre Dame de l'Osier).

### **Inscription :**

Vous pouvez réserver le service et déclarer une absence :

Pour lundi > samedi avant 23h59

Pour mardi > dimanche avant 23h59

Pour mercredi > lundi avant 23h59

Pour jeudi > mardi avant 23h59

Pour vendredi > mercredi avant 23h59



## RESTAURATION SCOLAIRE

Pas d'inscription possible sur le portail famille (association de parents)

Une cantine fonctionne dans chaque commune.

Le restaurant scolaire mis en place durant le temps méridien, est un service public facultatif

C'est un moment de détente très prisé par les enfants mais encadré de règles nécessaires au bon fonctionnement.

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Apprendre à manger dans le calme
- Profiter de ce moment pour se détendre
- Découvrir la variété et les différences en goûtant à tous les plats
- Responsabiliser les enfants par rapport au service (partage...)

L'encadrement des enfants, la gestion des locaux et l'organisation générale sont sous l'autorité du Maire de la commune. Deux ou trois personnes (selon l'effectif) assurent le service. Un agent communal est responsable du fonctionnement général du service, et une deuxième, voire une troisième personne sont mises à disposition pour encadrer le temps de repas par le syndicat scolaire.

La gestion des repas est gérée par une association de parents. Pour tous renseignements concernant l'inscription de votre enfant à la cantine joindre Madame LOMBARD au 07 80 39 50 93.

Un enfant est malade : vous pouvez annuler son repas avant 9h la veille pour le lendemain en laissant un message au 07 80 39 50 93

Clothilde ZUCHELLI Présidente [zucchelli.clothilde@orange.fr](mailto:zucchelli.clothilde@orange.fr)

Michèle LOMBARD Trésorière [mc.lombard38@orange.fr](mailto:mc.lombard38@orange.fr)

Marie Claire GUENEGO Secrétaire [cybime2@free.fr](mailto:cybime2@free.fr)

## CONTACT

Vous venez d'arriver dans une commune du regroupement, vous avez des interrogations sur les démarches à suivre pour inscrire votre enfant dans un service, garderie, cantine ou temps périscolaire vous pouvez contacter le syndicat scolaire intercommunal au 04 76 38 93 59 ou laisser un message dans : *contacter-nous sur le site [syndicat5coles.fr](http://syndicat5coles.fr)*

Tous les renseignements dans ce livret sont également visibles sur le site. Un guide d'accès et d'utilisation du Portail famille est également téléchargeable.

La Présidente  
Nicole DI MARIA

